

**ASSOCIATION BENELUX POUR LE DROIT DES MARQUES ET
MODELÈS
LA HAYE**

Rapport concernant les documents de l'année 2025

TABLE DES MATIÈRES

Pagina

RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE

1	Mission	2
2	Déclaration de compilation de l'expert-comptable	3

COMPTE ANNUELS

1	Bilan au 31 décembre 2025	5
2	Compte des résultats d'exploitation 2025	6
3	Bases pour l'appréciation et la détermination du résultat	7
4	Commentaires sur le bilan au 31 décembre 2025	10
5	Commentaires sur l'état des recettes et des charges 2025	13

PIECES JOINTES

1	Budget 2026	17
---	-------------	----

RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE

A l'attn. du Conseil d'administration
L'Association Benelux pour le Droit des Marques et
Modèles (BMM)
P/a Postbus 78
2640 AB Pijnacker

<i>Réf.</i>	53.010
<i>Traité par</i>	C.M. van Kommer
<i>Date</i>	27 februari 2026

Chers membres du Conseil d'administration,

Voici notre rapport sur l'exercice comptable 2025 de votre association

1 MISSION

Dans le cadre de la mission que vous nous avez attribuée, nous avons composé les comptes annuels 2025 de votre association, y compris le bilan s'élevant à 346.381 € et l'état des recettes et des charges affichant un résultat de € 2.700,-.

2 DÉCLARATION DE COMPILATION DE L'EXPERT-COMPTABLE

À l'attention du Conseil d'administration

Nous avons constitué les comptes annuels de l'Association Benelux pour le droit des Marques et Modèles (BMM), établie à La Haye, sur base des informations reçues de votre part. Les comptes annuels comportent le bilan au 31 décembre 2025 et l'état 2025 des recettes et des charges avec les commentaires y afférents. Les commentaires prévoient entre autres un aperçu des bases qui sous-tendent le rapport financier.

Nous avons mené la présente mission de rédaction selon le droit néerlandais, dont la norme « Standaard 4410 – Missions de compilation » applicable aux experts-comptables. Dans le cadre de cette norme, notre mission consiste à vous prêter assistance pour la rédaction et la présentation des comptes annuels, conformément aux normes généralement applicables au Pays-Bas pour les comptes rendus financiers. Dans ce contexte, nous avons fait appel à notre expertise en matière de traitement administratif et de comptes rendus financiers.

Dans une telle mission de compilation, la responsabilité vous incombe de nous livrer des informations correctes ainsi que toutes les informations pertinentes. Nous réalisons dès lors notre mission, conformément à la réglementation applicable en la matière, dans la supposition que vous avez respecté cette responsabilité. En guise de conclusion de nos travaux, nous avons vérifié de façon globale et à la lecture des comptes annuels si l'image reflétée par les comptes annuels correspond à la réalité que nous connaissons de votre Association Benelux pour le droit des Marques et Modèles (BMM). Nous n'avons pas réalisé de travaux de contrôle ou d'évaluations qui nous permettraient d'arriver à un jugement ou une conclusion sur la fiabilité des comptes annuels.

Lors de la réalisation de cette mission, nous avons respecté les règles déontologiques et professionnelles des experts-comptables ("Verordening Gedrags- en Beroepsregels Accountants (VGBA)") qui nous sont applicables. Tant vous que d'autres utilisateurs de ces comptes annuels ont donc l'assurance que nous avons réalisé notre mission de façon professionnelle, experte et consciencieuse, intègre et objective et que nous traitons les données que vous nous avez livrées en toute confidentialité.

Pour de plus amples explications sur la nature et la portée d'une mission de compilation et du VGBA nous vous renvoyons à www.nba.nl/uitleg-samenstellingsverklaring

Houten, le 27 février 2026

AKZ Accountants & Belastingadviseurs

Q.H. Zwambach AA/RB

Accountant-Administratieconsulent

COMPTES ANNUELS 2025

1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

		31 décembre 2025		31 décembre 2024	
		€	€	€	€
ACTIFS					
Actif circulant					
Créances	(1)				
Débiteurs		250		3.124	
Comptes de régularisation		4.391		1.186	
			4.641		4.310
Liquidités	(2)		341.740		347.090

346.381

351.400

[illegible]

2 COMPTE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2025

	Réalité 2025	Budget 2025	Réalité 2024
	€	€	€
Recettes	(5) 356.610	372.300	435.337
Somme des résultats d'exploitations	356.610	372.300	435.337
Total des frais de fonctionnement			
Réunions	(6) 182.313	204.000	257.435
Frais de fonctionnement	(7) 99.064	101.620	84.742
Frais des commissions	(8) 6.967	11.660	5.394
Frais d'impression	(9) 42.837	48.000	46.046
Site web et e-News	(10) 5.759	40.000	43.204
Jubilé 2024	(11) 3.000	-	-11.768
Divers	(12) 13.970	20.200	14.622
Total exclusif Réunions	171.597	221.480	182.240
Résultat	<u>2.700</u>	<u>-53.180</u>	<u>-4.338</u>
Affectation du résultat			
Actifs disponibles	<u>2.700</u>	<u>-53.180</u>	<u>-4.338</u>

3 BASES POUR L'APPRÉCIATION ET LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT

GÉNÉRAL

Activités

Les activités de l'Association Benelux pour le droit des Marques et Modèles (BMM), établie statutairement à La Haye, consistent notamment en la défense des intérêts des membres affiliés dans le domaine du droit des marques et modèles et l'organisation de réunions pour ces membres.

Adresse d'établissement, forme juridique et numéro au registre de commerce

L'association mène ses activités à partir de la localisation Delfgauw.

Estimation

En application des bases et des règles pour la rédaction des comptes annuels, l'administration de l'Association Benelux pour le droit des Marques et Modèles forment divers jugements et estimations qui sont susceptible d'être d'importance fondamentale pour les montants repris dans les comptes annuels. Pour autant que ce soit requis pour la compréhension imposée par l'article 2:362, alinéa 1 du Code Civil néerlandais, la nature de ces jugements et estimations, ainsi que les présuppositions qui les sous-tendent, sont repris dans les commentaires des postes en question dans les comptes annuels.

BASES GÉNÉRALES POUR LA RÉDACTION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont établis selon les disposition du Titre 9, Livre 2 du code Civil néerlandais.

Les comptes annuels sont établis sur base du prix de revient historique. Sauf mention contraire, l'évaluation de l'actif et du passif est faite en valeur nominale.

Les bénéfices sont comptabilisés dans la période de leur réalisation. Les pertes sont justifiées dans l'année dans laquelle elles sont prévisibles.

Les recettes et les charges sont comptabilisées dans l'année à laquelle elles ont trait. Les bénéfices ne sont comptabilisés que s'ils sont réalisés à la date du bilan. Les obligations et pertes éventuelles dont l'origine se situe avant la fin de l'exercice comptable sont pris en compte pour autant qu'elles soient connues au moment de la rédaction des comptes annuels.

Comparaison avec l'année précédente

Les bases suivies pour l'évaluation et la détermination du résultat sont restées inchangées par rapport à l'année précédente, à l'exception des modifications de régime appliquées et mentionnées aux paragraphes en question.

PRINCIPES POUR L'ÉVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Créances

Dans le premier traitement, les créances sont estimées à la valeur réelle de la prestation, y compris les frais de transaction s'ils sont matériels. Suite au premier traitement, les créances sont estimées selon le prix de revient amorti. Les provisions irrécupérables sont déduites de la valeur comptable de la créance.

Liquidités

Les moyens liquides sont estimés à valeur nominale. Les moyens liquides sont composés des soldes de compte et de l'encaisse. Les dettes compte-courant auprès des banques sont comptabilisées sous les dettes à court terme aux institutions de crédit.

Reserves en fonds

Reserves Affectée

Les réserves affectées sont des réserves dont les possibilités de dépenses sont plus limitées, lorsque la restriction est a été décidée par le conseil d'administration. La nature des réserves affectées est expliquée ci-dessous.

Dettes à courte échéance

Dans le premier traitement, les dettes à courte échéance sont comptabilisées à valeur réelle. Après le premier traitement, les dettes à courte échéance sont comptabilisées en fonction des montants de leur remboursement.

PRINCIPES POUR L'ETABLISSEMENT DU RESULTAT

Généralités

Le résultat (solde) est déterminé comme la différence entre le total des recettes et le total des charges. Les revenus et les dépenses sont affectés dans l'état des recettes et des charges à la période à laquelle ils se rapportent. L'affectation suit une politique cohérente. Cela signifie que les montants attribuables à une période qui ont été ou seront reçus ou payés dans une autre période sont pris en compte.

Les recettes ayant fait l'objet d'une affectation spéciale sont indiquées séparément dans l'état des recettes et des charges, en précisant la nature de l'affectation ; si ces recettes n'ont pas été intégralement dépensées au cours de l'exercice considéré, les fonds non encore dépensés sont réservés dans la ou les réserves ou fonds affectés correspondants. Un prélèvement sur une réserve ou un fonds affecté est comptabilisé comme une dépense dans l'état des recettes et des charges.

Dans les revenus provenant de particuliers, la totalité du montant est collectée par des dons et des cadeaux.

Si un apport ou un prélèvement est effectué sur une (des) réserve(s) ou un (des) fonds à vocation spéciale, ce changement est traité de la manière suivante : le solde de l'état des recettes et des charges est déterminé en incluant l'excédent ou le déficit résultant des recettes et des charges à vocation spéciale. Une spécification du traitement de ce solde dans les différents postes de fonds propres est ensuite incluse dans l'état des recettes et des charges.

Recettes

Il s'agit du revenu découlant des services livrés à des tiers durant l'exercice comptable.

4 COMMENTAIRES SUR LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

ACTIF

1. Créances

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	€	€
Débiteurs		
Comptes Débiteurs	250	3.124
Comptes de régularisation		
Frais de Réunion de Printemps	3.284	-
intérêt	235	275
Assurance prépayée	872	848
Actifs accumulés	-	63
	4.391	1.186

2. Liquidités

ABN AMRO 61.54.71.684	75.090	74.057
KBC BE14 4687 2009 0983	82.079	81.736
KBC BE05 4687 2009 0175	145.247	92.269
ABN AMRO 44.70.46.381	39.324	99.028
	341.740	347.090

PASSIF

3. Fonds Propres

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	€	€
Réserves Affectée		
Réserve FBMM affectée 2024 - 2025	-	18.584
Réserve Nouveau site internet	35.000	35.000
Réserve nouvelle identité visuelle	3.000	3.000
Réserve FBMM affectée 2028	20.000	10.000
Réserve Nouveau secrétariat / Interprètes IA	10.000	-
	<u>68.000</u>	<u>66.584</u>

Réserve de Lustrum affectée

Situation au 1er janvier	-	35.000
Retrait	-	-35.000
Situation 31 décembre	<u>-</u>	<u>-</u>

Réserve FBMM affectée 2024 - 2025

Situation au 1er janvier	18.584	38.584
Retrait	-18.584	-20.000
Situation 31 décembre	<u>-</u>	<u>18.584</u>

Réserve Nouveau site internet

Situation au 1er janvier	35.000	-
Allocation	-	35.000
Situation 31 décembre	<u>35.000</u>	<u>35.000</u>

Réserve nouvelle identité visuelle

Situation au 1er janvier	3.000	-
Allocation	-	3.000
Situation 31 décembre	<u>3.000</u>	<u>3.000</u>

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	€	€
<i>Réserve FBMM affectée 2028</i>		
Situation au 1er janvier	10.000	-
Allocation	10.000	10.000
Situation 31 décembre	20.000	10.000

Réserve Nouveau secrétariat / Interprètes IA

Situation au 1er janvier	-	-
Allocation	10.000	-
Situation 31 décembre	10.000	-

Actifs disponibles

Situation au 1er janvier	237.310	241.648
Résultat d'exploitation	2.700	-4.338
Situation 31 décembre	240.010	237.310

4. Dettes à courte échéance

Compte de régularisation

Intérêts et frais bancaires	36	26
Event Commission	-	570
Commission de rédaction	-	844
FBMM affectée 2024 - 2025	18.584	-
	18.620	1.440

5 COMMENTAIRES SUR L'ETAT DES RECETTES ET DES CHARGES 2025

	Réalité 2025	Budget 2025	Différence	Réalité 2024
	€	€	€	€
5. Recettes				
Cotisations	175.750	178.000	-2.250	183.575
Réunion de Printemps	74.663	85.000	-10.337	97.832
Réunion d'Automne	97.361	100.000	-2.639	129.202
Réunion Young Members	100	-	100	400
Dutch Event	-	-	-	396
Sponsoring VJV en NJV	7.400	9.000	-1.600	22.500
Intrest	1.336	300	1.036	1.432
	<u>356.610</u>	<u>372.300</u>	<u>-15.690</u>	<u>435.337</u>

Total des frais de fonctionnement

6. Réunions

Réunion de Printemps	55.031	85.000	-29.969	56.453
Réunion d'Automne	113.064	100.000	13.064	182.725
Belgium Event	2.085	5.000	-2.915	4.599
Lux Event	1.905	2.000	-95	1.188
Réunion Young Members	2.701	3.000	-299	3.669
Dutch Event	5.719	7.000	-1.281	6.248
Webinaires	-	-	-	2.553
Belgian Event met Apram	1.808	2.000	-192	-
	<u>182.313</u>	<u>204.000</u>	<u>-21.687</u>	<u>257.435</u>

7. Frais de fonctionnement

Conseil d'administration frais généraux (réunions etc.)	5.844	5.500	344	3.405
a. Représentation externe	174	2.000	-1.826	-
b. Loyer réunions Conseil d'administration et Commissions	4.691	6.000	-1.309	3.640
Réduction membres actifs	4.000	7.000	-3.000	7.800
Frais administratifs (Swan incl accountant)	42.132	42.160	-28	40.847
Fournitures de bureau	3.783	5.000	-1.217	2.020
Gestion portefeuille de marques	951	960	-9	177
Frais du coordinateur	26.317	30.000	-3.683	26.065
Assurances	1.172	3.000	-1.828	788
Frais de réservation Nouveau secrétariat / Interprètes IA	10.000	-	10.000	-
	<u>99.064</u>	<u>101.620</u>	<u>-2.556</u>	<u>84.742</u>

Association Benelux Pour le droit des marques et modèles te La Haye

	Réalité 2025	Budget 2025	Différence	Réalité 2024
	€	€	€	€
12. Divers				
Wim Mak BMM Award	3.284	6.600	-3.316	830
Jury Wim Mak Award	-	500	-500	-
BMM Student Award	-	2.500	-2.500	2.040
Frais bancaires	686	600	86	421
Frais de sponsoring	-	-	-	1.331
Coûts de la formation FBMM	18.584	-	18.584	-
Retrait de la réserve désignée formation FBMM 2024 - 2025	-18.584	-	-18.584	-
Frais de réservation	10.000	10.000	-	10.000
	<u>13.970</u>	<u>20.200</u>	<u>-6.230</u>	<u>14.622</u>

Signature

La Haye, le 27 février 2026

Nom

Signature

P.W.H. Gevers (Présidente)

D. Mahlous (Trésorier)

PIECES JOINTES

Association Benelux Pour le droit des marques et modèles de La Haye

1 BUDGET 2026

Revenues

Sponsoring réunion de printemps	€ 2.500	
Sponsoring réunion d'automne	€ 4.500	
Cotisation	€ 174.000	
Réunion de printemps	€ 75.000	
Réunion d'automne	€ 125.000	
Dutch event	€ 0	
Belgian Lux Event	€ 0	
Young BMM events	€ 0	
Intérêt	€ 1.000	
	€ 382.000	€ 382.000

Frais

Réunions

Réunion de printemps	€ 80.000	
Réunion d'automne	€ 125.000	
Belgium Event	€ 5.000	
Lux Event	€ 2.000	
Dutch Event	€ 7.000	
Young BMM events	€ 3.000	
Webinar	€ 0	
European Sister Organisation	€ 0	
Belgium event de Apram	€ 3.000	
	€ 225.000	

Frais de fonctionnement

Frais généraux du Conseil	€ 8.000	
a. Représentation extérieure	€ 3.000	
b. Réunions Conseil d'administration et commissions	€ 7.000	
Réduction membres actifs	€ 5.000	
Frais administratifs (SWAN et expert comptable)	€ 43.395	
Fournitures de bureau et autres	€ 0	
Frais de traduction	€ 5.000	
Gestion portefeuille de marques	€ 300	
Assurances	€ 3.000	
Frais du coordinateur	€ 30.000	
	€ 104.695	

Frais des commissions

Comité de surveillance	€ 800	
Commission de rédaction	€ 1.400	
Commission de concertation avec des bureaux	€ 1.000	
Commission des programmes	€ 2.200	
Commission Dutch Event	€ 500	
Commission Belgium - Lux Event	€ 300	
Commission Marque de certification	€ 800	
Commission de communication et RP	€ 1.100	
Commission législation	€ 1.100	
Group de travail Anti-Fraude	€ 700	
Young BMM	€ 700	
Event commission	€ 0	
Commission IA	€ 1.000	
Amicus Curiae Commission	€ 1.300	
	€ 12.900	

Association Benelux Pour le droit des marques et modèles te La Haye

Frais d'impression

Bulletins	€ 43.000	
a. Frais de traduction	€ 2.000	
Autres imprimés	€ 0	
		€ 45.000

Site web et eNews

a. site web (entretien)	€ 1.500	
b. site web upgrade	€ 0	
c. Outils (eNews, Cnava, edm)	€ 1.000	
d. Site web nouveau	€ 19.500	
e. Nouvelle identité d'association	€ 3.050	
		€ 25.050

Frais généraux

Wim Mak Award	€ 3.285	
Jury Wim Mak Award	€ 550	
Student Award	€ 2.500	
Frais bancaires	€ 600	
Frais de sponsoring	€ 0	
FBMM formation 2028-2029	€ 10.000	
	€ 16.935	
		€ 429.580

Résultat net		-€ 47.580
---------------------	--	------------------

Association Benelux Pour le droit des marques et modèles te La Haye

1 BUDGET 2026

Revenues

Sponsoring réunion de printemps	€ 2.500	
Sponsoring réunion d'automne	€ 4.500	
Cotisation	€ 174.000	
Réunion de printemps	€ 75.000	
Réunion d'automne	€ 125.000	
Dutch event	€ 0	
Belgian Lux Event	€ 0	
Young BMM events	€ 0	
Intérêt	€ 1.000	
	€ 382.000	€ 382.000

Frais

Réunions

Réunion de printemps	€ 80.000	
Réunion d'automne	€ 125.000	
Belgium Event	€ 5.000	
Lux Event	€ 2.000	
Dutch Event	€ 7.000	
Young BMM events	€ 3.000	
Webinar	€ 0	
European Sister Organisation	€ 0	
Belgium event de Apram	€ 3.000	
	€ 225.000	

Frais de fonctionnement

Frais généraux du Conseil	€ 8.000	
a. Représentation extérieure	€ 3.000	
b. Réunions Conseil d'administration et commissions	€ 7.000	
Réduction membres actifs	€ 5.000	
Frais administratifs (SWAN et expert comptable)	€ 43.395	
Fournitures de bureau et autres	€ 0	
Frais de traduction	€ 5.000	
Gestion portefeuille de marques	€ 300	
Assurances	€ 3.000	
Frais du coordinateur	€ 30.000	
	€ 104.695	

Frais des commissions

Comité de surveillance	€ 800	
Commission de rédaction	€ 1.300	
Commission de concertation avec des bureaux	€ 900	
Commission des programmes	€ 2.200	
Commission Dutch Event	€ 400	
Commission Belgium - Lux Event	€ 300	
Commission Marque de certification	€ 800	
Commission de communication et RP	€ 1.200	
Commission législation	€ 1.200	
Group de travail Anti-Fraude	€ 700	
Young BMM	€ 700	
Event commission	€ 0	
Commission IA	€ 1.100	
Amicus Curiae Commission	€ 1.300	
	€ 12.900	

Association Benelux Pour le droit des marques et modèles de La Haye

Frais d'impression

Bulletins	€ 43.000	
a. Frais de traduction	€ 2.000	
Autres imprimés	€ 0	
		€ 45.000

Site web et eNews

a. site web (entretien)	€ 1.500	
b. site web upgrade	€ 0	
c. Outils (eNews, Cnava, edm)	€ 1.000	
d. Site web nouveau	€ 19.500	
e. Nouvelle identité d'association	€ 3.050	
		€ 25.050

Frais généraux

Wim Mak Award	€ 3.285	
Jury Wim Mak Award	€ 550	
Student Award	€ 2.500	
Frais bancaires	€ 600	
Frais de sponsoring	€ 0	
FBMM formation 2028-2029	€ 10.000	
		€ 16.935
		€ 429.580

Résultat net		-€ 47.580
---------------------	--	------------------